

ARRETE MUNICIPAL N°2023-33

12 juin 2023

ARRETE RELATIF A LA LOCATION DE LA CHASSE : AVIS PUBLIC

Les propriétaires de terrain situés sur le territoire de la commune sont invités à se présenter à la mairie

Le 23 juin 2023

Entre 18 heures et 19 heures

Afin de se prononcer sur l'affectation à donner au produit du bail de la chasse communale pour la nouvelle période de location comprise entre le 2 février 2024 et le 1^{er} février 2033.

Tout propriétaire peut se faire représenter par un mandataire muni d'une procuration écrite revêtue de la signature du propriétaire concerné, légalisé par le Maire de son domicile.

Fait à Silly-Sur-Nied, le 12 juin 2023


Signature et cachet